

# Ville d'Allauch



## CONSEIL MUNICIPAL

# Retrouvez le Conseil Municipal en extérieur et en public

Conformément à l'engagement pris d'organiser, une fois par an, le Conseil municipal estival, dans l'un des noyaux villageois de la commune, Monsieur le Maire, Lionel DE CALA, a réuni un Conseil municipal exceptionnel en extérieur et en public samedi 8 juillet, à 9h, à La Pounche, dans la cour de l'école Louis Nivière.

*Publié le 05 juillet 2023*

Monsieur le Maire a ouvert ce Conseil aux côtés du lieutenant Patrick Calegari, chef de la caserne d'Allauch-Plan-de-Cuques afin de présenter les moyens mis en œuvre pour la défense contre les incendies, alors que notre territoire est placé en état de crise sécheresse renforcée depuis le mois de février dernier.

Un point a également été fait sur l'ensemble des dispositifs pour la rentrée scolaire de nos petits allaudiens.

Plus de 20 délibérations au programme de ce quatrième Conseil municipal de l'année dont :

1. Le renforcement des moyens de la Police Municipale : installation de nouvelles caméras de vidéoprotection et acquisition d'équipements supplémentaires pour les effectifs de police
2. La poursuite de l'équipement numérique des écoles d'Allauch au titre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs
3. Le soutien financier à de nombreuses associations sportives allaudiennes
4. La signature d'une convention avec l'Association Musée Marcel Pagnol pour l'organisation du « Concours de nouvelles Marcel Pagnol à Allauch »
5. La convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Allauch et la Maison Municipale des Retraités Actifs pour l'accueil ponctuel des bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale au sein de la Maison Municipale des Retraités Actifs pour des activités partagées
6. La convention de partenariat entre la Ville d'Allauch, l'Établissement Français du Sang PACA-CORSE (EFS PACA CORSE) et l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Allauch (ADSB d'Allauch)

Conformément à la double exigence de transparence et de proximité, ce Conseil municipal a été retransmis en direct sur la page Facebook « Allauch officiel » et sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)

&gt;

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30  
Samedi :  
8h30 > 12h